

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16
mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai
2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Christian DARNE

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN,
Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD,
Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT,
Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL,
Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia
MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY,
Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile
BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian
DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI,
Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves
GAVULT, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

Marylène MILLET

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET
PRINCIPAL VILLE

Délibération : 05.2023.058

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, ainsi que les dernières écritures réalisées durant la journée complémentaire. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable public.

Ce compte administratif est à la fois marqué par la poursuite des efforts de rationalisation engagés depuis le début du mandat et par les ajustements nécessaires liés à la crise internationale et à la forte inflation en résultant.

Les dépenses de gestion (dépenses réelles sauf exceptionnelles et charges financières) s'élèvent à 21 244 152 € soit +12% par rapport à 2021.

Les recettes de gestion (recettes réelles sauf exceptionnelles) sont de 23 544 077 € soit +10% par rapport à 2021.

Les dépenses d'équipement (travaux, études, subventions d'équipements versées et achats d'équipements) s'élèvent à 3 252 165,03 € (contre 3 461 663,75 € en 2021).

Le solde des restes à réaliser est négatif avec des subventions attendues à hauteur de 986 372,04 € et des dépenses engagées (hors autorisations de programme) pour 2 164 369,89 €.

L'épargne brute s'élève donc à 2 196 343 € ce qui permet de rembourser le capital de la dette (702 588 €) et de financer une partie des investissements.

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2022. La structure de la dette est saine, l'encours de dette diminue en 2022, il s'élève à 8 452 349,73 € au 31 décembre 2022.

Au regard des hypothèses posées, le montant des dépenses 2022 en fonctionnement est inférieur de 8 % au montant global prévu (écart de -8 %). En revanche, les recettes sont supérieures aux prévisions de +2 % (soit +454 k€).

L'exécution budgétaire 2022 fait apparaître les réalisations suivantes :

- des dépenses de fonctionnement pour 22 696 955,01 €
- des recettes de fonctionnement pour 23 733 256,95 €
soit un résultat de clôture 2022 en fonctionnement de 1 036 301,94 € (hors résultats antérieurs reportés)

- des dépenses d'investissement pour 4 414 697,34 €
- des recettes d'investissement pour 2 020 309,56 €
soit un résultat de clôture 2022 en investissement déficitaire de 2 394 387,80 € (hors résultats antérieurs reportés)

- des restes à réaliser 2022 en dépenses d'investissement pour 2 164 369,89 €
- des restes à réaliser 2022 en recettes d'investissement pour 986 372,04 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 23 733 256,95 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des produits de la fiscalité, des dotations et concours de l'État, des produits de gestion courante et des recettes exceptionnelles.

RECETTES		CA 2021	BP 2022 + DM	Réalisé 2022
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	110 382,42 €	293 200,00 €	299 963,79 €
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	851 882,34 €	1 004 800,00 €	1 120 227,48 €
73	IMPOTS ET TAXES	17 705 070,51 €	18 196 081,74 €	18 320 561,87 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 389 466,37 €	3 247 334,00 €	3 366 420,76 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	430 641,67 €	402 807,00 €	436 902,66 €
76	PRODUITS FINANCIERS	157,21 €	200,00 €	182,10 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	259 114,58 €	111 200,00 €	166 185,53 €
78	REPRISE PROVISIONS SEMI- BUDGETAIRES	0,00 €	1 280,00 €	1 241,65 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		21 746 715,10 €	23 256 902,74 €	23 711 685,84 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 680,00 €	21 400,00 €	21 571,11 €
TOTAL DES RECETTES		21 770 395,10 €	23 278 302,74 €	23 733 256,95 €

- **Atténuations de charges**

Elles intègrent les remboursements sur salaires (indemnités journalières, congés longue durée...).

- **Produit des services**

Il s'agit notamment des recettes tarifaires : accueils de loisirs (périscolaires et activités proposés par le Mixcube, 220 k€), participations des familles dans les crèches municipales (238 k€), usagers de la médiathèque (26 k€), occupations du domaine public (32 k€), mises à disposition des équipements sportifs (63 k€), concessions funéraires (30 k€)...

Ces produits comprennent aussi les refacturations au budget annexe La Mouche pour la mise à disposition de personnels (441 k€).

- **Impôts et taxes**

La réalisation des recettes fiscales s'est avérée supérieure aux prévisions, ce qui s'explique principalement par le montant des impôts directs (+142 460,00 €).

En €	CA 2020	CA 2021	Réalisé 2022
Impôts directs locaux	12 717 762,00 €	13 235 353,00 €	13 771 330,00 €
Rôles supplémentaires	38 554,00 €	35 350,00 €	31 533,00 €
Attribution de compensation	1 880 612,00 €	1 880 612,00 €	1 880 612,00 €
Dotations de solidarité	247 600,00 €	247 600,00 €	247 600,00 €
FNGIR	184 149,00 €	184 149,00 €	184 149,00 €
Taxes pour utilisation des services et du domaine	34 354,80 €	36 378,95 €	43 824,36 €
Taxe sur les pylônes	5 086,00 €	5 202,00 €	5 338,00 €
Taxe sur l'électricité	432 913,77 €	547 146,69 €	425 935,75 €
Taxe sur les publicités extérieures		66 398,11 €	142 729,58 €
Droits de mutation	1 368 891,22 €	1 466 880,76 €	1 587 492,18 €
Total chapitre 73	16 909 922,79 €	17 705 070,51 €	18 320 561,87 €

- **Dotations, subventions et participations reçues**

Représentant 20 % de ce chapitre en 2022, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est en constante diminution. Elle s'élève à 679 803,00 € en 2022 soit une baisse de 18 % par rapport à 2021.

Le montant de la Prestation Enfance Jeunesse (PSEJ) versée par la CAF s'élève à 995 k€, en forte progression par rapport à 2021 du fait de la comptabilisation en 2022 de la PSEJ 2021 et du rattachement de la PSEJ 2022. Le montant de Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF au titre du fonctionnement de la crèche Les P'tits Mômes s'élève à 575 k€.

Les allocations compensatrices de l'État, dotations versées en compensation d'exonérations de fiscalité, se portent à 753 758 €.

- **Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre comprend les redevances de loyers et de charges relatives aux agents logés et aux baux commerciaux, ainsi qu'aux loyers de la gendarmerie (225 k€).

- **Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont composés de refacturations de charges dans le cadre de la délégation de service public restauration scolaire (106 k€), de produits issus des cessions d'immobilisations, de régularisations d'occupation du domaine public, ainsi que d'écritures de régularisation de charges constatées et d'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 21 571,11 €
(Amortissements)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 22 696 955,01 €

DÉPENSES		CA 2021	BP 2022 + DM	Réalisé 2022
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	3 692 198,92 €	4 703 276,00 €	4 552 780,49 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 251 438,05 €	12 615 000,00 €	12 353 641,76 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	531 156,01 €	555 730,00 €	555 637,36 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 567 985,50 €	4 243 909,00 €	3 782 092,85 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	209 635,91 €	225 000,00 €	216 097,83 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 900,94 €	51 600,00 €	43 017,76 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00 €	62 080,00 €	12 075,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		19 285 315,33 €	22 456 595,00 €	21 515 343,05 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	1 035 000,00 €	0,00 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 091 787,51 €	1 180 000,00 €	1 181 611,96 €
TOTAL DES DÉPENSES		20 377 102,84 €	24 671 595,00 €	22 696 955,01 €

- **Charges à caractère général**

Ces charges représentent 21 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont composées :

- 1 715 k€ de dépenses de fluides (eau et assainissement, électricité, chauffage et gaz pour les bâtiments, et carburants pour les véhicules), soit une très forte évolution de 646 k€ par rapport au réalisé 2021 du fait de l'évolution des prix
- d'achats de fournitures pour 477 k€ (contre 498 k€ en 2021) : il s'agit de l'alimentation, des fournitures d'entretien ménager, de petits équipements, vêtements de travail, fournitures administratives, livres et autres médias mis à disposition par la médiathèque, fournitures scolaires...
- 392 k€ de prestations de services (dont 214 k€ pour la délégation de service public restauration scolaire et 123 k€ pour l'entretien des espaces verts et voiries)
- 104 k€ de locations mobilières et immobilières, et de charges locatives
- 729 k€ d'entretien et réparations sur biens immobiliers et mobiliers : entretien des terrains, bâtiments, réseaux, matériels roulants et maintenances diverses (logiciels et matériels informatiques, panneaux d'affichage, horodateurs, aires de jeux, vidéoprotection et alarmes, ascenseurs, dispositifs de sécurité, équipements de chauffage...)
- 130 k€ de cotisations assurance
- 126 k€ d'achats et frais divers : prestations d'activités proposées par le Mixcube, permanence accès au Droit, création de la fresque street art...

- 85 k€ d'honoraires divers
 - 103 k€ de dépenses de télécommunications
 - des services extérieurs pour 181 k€ : animations vie associative, animations et intervenants à la médiathèque, création graphique des divers supports de communication, mise en page du magazine municipal, mises en lumière du 8 décembre, animations de la foire Sainte-Catherine, animations proposées par la crèche des P'tits Mômes...
 - d'impôts et taxes pour 47 k€ (taxe foncière sur les bâtiments communaux, taxe sur logements vacants, taxe sur cartes grises...)
- **Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 12 354 k€ contre 11 251 k€ en 2021.

Cette augmentation s'explique notamment par les évolutions successives du point d'indice et du SMIC décidées par l'État en 2022 et non compensées.

- **Atténuation de produits**

Les atténuations de produits regroupent la pénalité de Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Le prélèvement SRU qui s'élève à 291 k€ (stable par rapport à 2021) est la conséquence du retard accumulé par la commune pour respecter ses objectifs en termes de logements sociaux. Pour mémoire, il est rappelé que l'État calcule le prélèvement en prenant en compte la différence entre le nombre effectif de logements conventionnés sur le territoire de la commune et l'objectif de 25 % de logements.

Le montant du FPIC est de 263 k€, en progression de 10 % par rapport à 2021.

- **Autre charges de gestion courante**

Ce poste regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au budget du Centre communal d'actions sociales (CCAS), aux résidences autonomes et au budget annexe de La Mouche, les indemnités, frais de mission et de formation des élus (262 k€ dont 1 450,34 € au titre des frais de représentation de Madame la Maire), la constatation des créances admises en non valeurs (1,4 k€)...

Les subventions de fonctionnement versées aux associations représentent 11 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 2 310 k€.

Les participations aux budgets annexes s'élèvent à 1 087 k€, elles viennent combler les déficits d'exploitation de ces budgets, et notamment les dépenses de la masse salariale.

	Réalisé 2022
Budget annexe La Mouche	554 690,18 €
CCAS	368 715,60 €
Résidences Autonomie Les Oliviers et Le Colombier	163 440,66 €

- **Charges financières**

Il s'agit des intérêts payés au titre des emprunts, soit 216 k€.

- **Charges exceptionnelles**

Ce chapitre contient notamment une subvention exceptionnelle pour SAGA (5,8 k€) ainsi que les écritures de régularisation de produits constatés et d'annulation de titres émis sur exercices antérieurs.

- Opérations d'ordre

Opérations de section à section : 1 181 611,96 €
(Amortissements)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 879 059,96 €

RECETTES		BP 2022 + DM + Restes à réaliser 2021	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022
001	EXCÉDENT OU DÉFICIT REPORTE INVEST.	3 858 750,40 €	3 858 750,40 €	0,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	271 000,00 €	0,00 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	334 003,55 €	386 836,63 €	0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 113 706,05 €	150 574,71 €	883 353,00 €
<i>dont :</i>				
	1001 - PARC INFORMATIQUE	27 489,00 €	25 709,87 €	0,00 €
	106 - PROJET NATURE	95 542,05 €	41 542,05 €	45 925,00 €
	AP 202101 - RÉHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	497 440,00 €	30 000,00 €	467 440,00 €
	202202 - AMENAGEMENT DU PARC DU VALLON	242 700,00 €	0,00 €	272 700,00 €
	205 - VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
	218 - VIDÉOPROTECTION	24 688,00 €	15 813,59 €	0,00 €
	499 - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRES	72 330,00 €	3 355,20 €	72 330,00 €
	699 - STRUCTURES JEUNESSE	8 687,00 €	4 154,00 €	4 533,00 €
	899 - TRAVAUX BÂTIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	114 830,00 €	0,00 €	20 425,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	708 000,00 €	0,00 €	0,00 €
165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	2 000,00 €	2 922,94 €	0,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	110 000,00 €	0,00 €	103 019,04 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		6 402 460,00 €	4 399 084,68 €	986 372,04 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 035 000,00 €	0,00 €	0,00 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	1 180 000,00 €	1 181 611,96 €	0,00 €

041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 007 850,00 €	298 363,32 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		9 625 310,00 €	5 879 059,96 €	986 372,04 €

- **Dotations, fonds divers et réserves**

Il s'agit du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des investissements réalisés en 2021 (262 k€) et du produit de taxe locale d'équipement (125 k€).

- **Subventions d'investissement reçues**

La commune perçoit des recettes d'investissement de plusieurs financeurs :

- par la Métropole de Lyon : 41 542 € (projet de nature) ;
- par la Caisse d'Allocation Familiale : 4 154 € (accueil de loisirs) ;
- par l'État : 44 878 € (achat de capteurs CO2, vidéoprotection, équipements numériques dans les écoles) ;
- par la Société Générale Immobilière (Saint-Genis 2) : 60 000 € (étude de redynamisation du centre ville, travaux de réhabilitation du CSCB)

Les subventions notifiées non encore perçues au 31/12/2022 s'élèvent à 883 353 € (restes à réaliser) :

- de la Métropole de Lyon : Projets Nature, participation parc du Vallon, restructuration du CSCB (493 565 €)
- de l'État : rénovation des chaufferies du groupe scolaire Bergier-Mouton et restructuration du CSCB (364 830 €)
- de la Caisse d'Allocation Familiale pour des travaux de modernisation des équipements (24 958 €)

- **Emprunts et dettes assimilés**

Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé. Les recettes concernent les dépôts de garantie.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 1 181 611,96 €
(Amortissements)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 414 679,34 €

Présentation par chapitre

DÉPENSES		BP 2022 + DM + Restes à réaliser 2021	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	35 175,71 €	35 175,71 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 657 984,29 €	704 385,13 €	0,00 €
20-21- 23	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	6 199 051,93 €	3 022 526,07 €	1 964 369,89 €
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	588 848,07 €	229 638,96 €	200 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
45	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	110 000,00 €	103 019,04 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		8 596 060,00 €	4 094 744,91 €	2 164 369,89 €
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	21 400,00 €	21 571,11 €	0,00 €
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 007 850,00 €	298 363,32 €	0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		9 625 310,00 €	4 414 679,34 €	2 164 369,89 €

- **Emprunts et dettes assimilés**

Il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 702 587,64 € et des dépôts et cautionnement reçus (1 797,49 €).

L'encours de dette au 31/12/2022 est de 8 452 349,73 € (9 154 937,37 € au 31/12/2021).
Il n'y a pas eu de nouvel emprunt souscrit en 2022.

- **Opérations d'ordre**

Opérations de section à section : 21 571,11 €
(Amortissements)

- Les dépenses d'équipements

DÉPENSES		BP 2022 + DM + Restes à réaliser 2021	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022
1000	PARC AUTOMOBILE	167 618,12 €	83 315,87 €	81 689,50 €
1001	PARC INFORMATIQUE	356 438,73 €	198 339,46 €	91 773,88 €
1002	ÉLECTRO MÉNAGER	37 700,00 €	27 201,84 €	9 819,78 €
104	ESPACES VERTS	203 229,48 €	73 662,60 €	128 695,47 €
106	PROJET NATURE	107 706,00 €	44 782,00 €	55 178,80 €
1100	REQUALIFICATION CENTRE VILLE	125 000,00 €	0,00 €	96 930,00 €
AP 202101	AP RÉHABILITATION CENTRE SOCIAL BAROLLES	400 000,00 €	11 640,88 €	0,00 €
AP 202102	AP EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE MOUTON	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
AP 202201	AP VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLE	67 000,00 €	24 352,20 €	0,00 €
205	VOIRIE ÉCLAIRAGE PUBLIC	766 488,33 €	527 038,53 €	194 061,19 €
210	RÉSERVES FONCIÈRES	259 000,00 €	159 200,00 €	74 500,00 €
218	VIDÉOPROTECTION	213 320,00 €	24 432,65 €	154 526,50 €
300	HÔTEL DE VILLE	128 611,24 €	53 754,97 €	31 251,60 €
304	RÉHABILITATION CIMETIÈRE	9 000,00 €	0,00 €	8 280,00 €
307	TOUS BÂTIMENTS	974 812,55 €	593 207,72 €	357 876,19 €
399	PATRIMOINE	182 659,60 €	68 742,40 €	26 863,66 €
499	TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES	730 393,67 €	306 895,06 €	363 687,59 €
599	TRAVAUX STADES, GYMNASES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	799 204,14 €	569 998,85 €	110 989,39 €
699	STRUCTURES JEUNESSE	201 311,01 €	72 987,28 €	103 313,08 €
700	ESPACE CULTUREL	1 741,61 €	918,84 €	822,77 €
701	MEDIATHEQUE	39 920,80 €	22 097,92 €	3 597,39 €
899	TRAVAUX BÂTIMENTS ENFANCE ET PETITE ENFANCE	120 788,64 €	41 661,02 €	52 474,80 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	508 848,07 €	149 638,96 €	200 000,00 €
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	163 000,00 €	153 000,00 €	9 180,00 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 108,01 €	45 295,98 €	8 858,30 €

DÉPENSES	BP 2022 + DM + Restes à réaliser 2021	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022
TOTAL	6 787 900,00 €	3 252 165,03 €	2 164 369,89 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°03.2022.039 du 24 mars 2022 relative au vote du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n°07.2022.114 du 07 juillet 2022 relative à la décision modificative n°1 du budget principal Ville ;

Vu la délibération n°10.2022.141 du 06 octobre 2022 relative à la décision modificative n°2 du budget principal Ville ;

Vu la délibération du 11 mai 2023 relative à la constatation du compte de gestion 2022 établi par le comptable public pour le budget principal Ville ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 04 mai 2023 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le compte administratif du budget principal Ville de l'exercice 2022 par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre/opération pour la section d'investissement ;
- **CONSTATER** les crédits de paiement réalisés en 2022 pour les autorisations de programme comme suit :

Libellé de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant AP	CP réalisés avant 2022	CP ouverts en 2022	CP réalisés en 2022	Restes à financer au delà de 2022
202101 - Travaux de restructuration du Centre Social et Culturel des Barolles	2 340 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	11 640,88 €	2 328 359,12 €
202102 - Etudes et travaux d'aménagement du restaurant scolaire Mouton	2 000 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
202201 - Travaux de végétalisation des cours d'école	100 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €	24 352,20 €	75 647,80 €
202202 - Aménagement du parc du Vallon	4 660 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 660 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 25 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention : 0.

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le président de séance,
Christian DARNE



Liste des élus ayant voté POUR

Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.